RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

ONISEP L'INFORMATION POUR L'ORIENTATION

Infirmier / Infirmière

L'infirmier ou l'infirmière dispense des soins de nature préventive, curative ou palliative pour promouvoir, maintenir et restaurer la santé des patients. À l'hôpital, en entreprise ou en libéral, les débouchés professionnels ne manquent pas.

SOMMAIRE

Le métier

Compétences requises

Où l'exercer ?

Les études

Emploi et secteur

Salaire du débutant

Pour aller plus loin

Niveau minimum d'accès : **bac + 3**

Salaire débutant : **1890 €**

Statuts : **Statut fonctionnaire, Libéral, Statut salarié**

Secteurs professionnels : Enseignement, Fonction publique, Santé, Social

Centres d'intérêt : J'ai le sens du contact, J'ai le sens du service public, Je souhaite prendre soin des autres



© Laurence Prat/Onisep

Le métier

Prévenir, soigner et soulager

L'infirmier ou l'infirmière dispense des soins de nature préventive, curative pour la santé ou palliative. Poser des perfusions, prendre la tension et le pouls, surveiller des plaies, faire des pansements et des prises de sang, surveiller l'état des patients… En plus des soins techniques, il ou elle assure d'autres soins d'hygiène et de confort et de surveillance. Interlocuteur ou interlocutrice privilégié/e des patients et des familles, il ou elle fait le lien avec le personnel de santé ou du secteur médico-social et éducatif, en contribuant à l'éducation à la santé.

Sur prescription et en autonomie

Si l'infirmier ou l'infirmière dispense des soins sur prescription médicale, il ou elle évalue aussi l'état de santé et analyse les situations de soins. Ces professionnels peuvent également pratiquer hors prescription. Par exemple : prendre en charge des plaies simples, consulter et réaliser un diagnostic, élaborer un plan de soins adaptés, prescrire aux patients certains produits de santé et des examens complémentaires.

Gérer les dossiers

Il ou elle établit les plannings de soins, s'occupe des formalités d'admission des patients, rédige les comptes-rendus des visites du médecin et gère les dossiers de soins. En exercice libéral, la gestion administrative est plus importante.

Compétences requises

La communication et le rapport humain

Au sein de l'hôpital, l'infirmier ou l'infirmière est un maillon important de l'équipe de soins (avec les médecins et les aides-soignants), car il ou elle a une fonction d'observation et de dialogue avec les patients. Il ou elle recueille des informations utiles pour une prise en charge adaptée, en se montrant à l'écoute des familles, par le biais d'un accompagnement et d'un soutien psychologique, dans le respect du secret professionnel.

Rigueur et responsabilité

L'infirmier ou l'infirmière, qui a des vies entre ses mains, doit faire preuve de rigueur et de vigilance lors des soins. Il ou elle doit savoir identifier une anomalie et interpeler les médecins, déterminer les risques de chaque prescription. La capacité à analyser et évaluer rapidement une situation est essentielle.

Le mental et la santé

Un bon équilibre et une grande résistance physique sont indispensables. Sur le plan psychologique, la maturité et la capacité à prendre du recul permettent de côtoyer les difficultés des patients, la maladie et la mort en se préservant le mieux possible sur le plan personnel.

Où l'exercer ?

Astreintes et rotations

Les soins dans les établissements de santé sont assurés 24 heures/24 (jour et nuit), par rotation des équipes. Celles-ci incluent des aides-soignants placés sous la responsabilité des infirmiers. Les astreintes varient selon le lieu d'exercice : hôpital, centre médico-social, dispensaire, Samu social, collège-lycée, entreprise... En libéral ou dans une structure de soins à domicile, les déplacements sont fréquents.

Surtout à l'hôpital

La majorité des infirmiers sont salariés d'un établissement de santé (hôpital ou clinique). Toutefois, de plus en plus d'infirmiers travaillent dans des structures extra-hospitalières et en libéral suite au développement de la prise en charge des patients en ambulatoire (sans séjour à l'hôpital).

Dans d'autres structures

Hors établissement de santé, l'infirmier ou l'infirmière exerce dans des structures variées (maisons de retraite, centres de réadaptation et de rééducation fonctionnelle, de protection maternelle et infantile, établissements médico-sociaux, d'accueil médicalisés ou encore centres de santé et de soins). Parmi les équipes : aides-soignants, médecins ou auxiliaires de puériculture et accompagnants éducatifs et sociaux. Après 2 années d'exercice, les infirmiers peuvent s'installer en libéral.

Les études

Après le bac

3 ans pour préparer le DE (diplôme d'État) infirmier, obligatoire pour exercer, dans les Instituts de formation en soins infirmier (IFSI) qui sélectionnent sur dossier via Parcoursup.

Autre possibilité : préparer les DE d'aide-soignant ou d'auxiliaire de puériculture, et bénéficier de la procédure spécifique d'accès (sur entretien et épreuves) accessibles après 3 ans d'expérience professionnelle.

bac + 3

→ Diplôme d'État d'infirmier

Emploi et secteur

De forts besoins

Vieillissement de la population, développement des maladies chroniques, craintes sanitaires… les besoins en professionnels de santé ne cessent d'augmenter, dans tout type de structures. Les besoins en soins infirmiers sont les plus créateurs d'emploi. En zones « sous-dotées », l'installation en libérale est encouragée par des aides ciblées (pour des locaux professionnels par exemple).

En formation continue

Tout au long de leur carrière, les infirmiers bénéficient de formations professionnelles permettant de maintenir leur niveau de connaissances et de diversifier leurs savoirs et leurs compétences (soins palliatifs, risques cardiovasculaires, endométriose, santé mentale et psychiatrie, santé au travail…).

Évoluer en se spécialisant

Le DE (diplômes d'État) d'infirmier donne accès à d'autres DE, parfois avec un certain nombre d'années de pratique requis. Quatre DE de spécialisation : DE d'infirmier anesthésiste (IADE) ; DE d'infirmier de bloc opératoire (IBODE) ; DE de puériculture (DEP) ; DE d'infirmier en pratique avancée (IPA). Autre possibilité : un DE cadre de santé pour encadrer une unité de soins ou devenir formateur ou formatrice en institut de formation en soins infirmiers ou d'aides-soignants.

Secteur

Enseignement

Santé

Social

Salaire du débutant *

À partir de 1890 euros brut par mois, dans la fonction publique.

* variable en fonction du lieu d'exercice, du statut.

Pour aller plus loin

Sur le web

Site de référence de la profession infirmière

Site de la Fédération nationale des étudiants en soins infirmiers, pour tout connaître de la formation

Fédération nationale des infirmiers et infirmières : syndicat des infirmiers et infirmières libéraux

Librairie

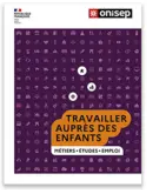

PARCOURS

Travailler auprès des enfants

Paru le 04/11/2023
Broché • 12,00 €
PDF • 8,00 €



PARCOURS

Les métiers du paramédical

Paru le 03/08/2022
Broché • 12,00 €
PDF • 8,00 €

Centres d'intérêt

J'ai le sens du contact →

J'ai le sens du service public →

Je souhaite prendre soin des autres →

Autres métiers à découvrir

- Infirmier coordinateur
- Auxiliaire de puériculture
- Art-thérapeute
- Puériculteur
- Psychomotricien